



DOSSIER DE CANDIDATURE 2023-2025

À retourner dûment complété avec les pièces demandées pour
l'inscription

**Cycle de formation au métier de Maître-Nageur Sauveteur et Educateur Sportif
mention Activités Aquatiques et de la Natation**

Session 2023-2025

*Formation financée par la Collectivité Territoriale de la Martinique
Indemnisée par le Pôle Emploi*

Souhaitez-vous être accompagné(e) pour compléter le dossier de candidature ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez contacter le Pôle Formation au 0596 38 38 01 ou 0696 01 19 95

IDENTITÉ DU CANDIDAT

**Champ obligatoire*

Nom* :

Nom d'usage* :

Prénom (s) * :

Sexe* : Féminin ☐

Masculin ☐

Etes- vous en situation de handicap : Oui ☐ Non ☐

Si oui, souhaitez-vous être accompagné(e) dans votre parcours ? Oui ☐ Non ☐

Date et lieu de naissance* :

J	J	M	M	A	A	A	A

Nationalité* :

Permis B : Oui ☐

Non ☐

Si non, moyen de transport :

☎ Domicile : Professionnel :

☎ Portable* :

@* :

DOMICILIATION

Adresse* :

.....

.....

Code Postal* : Ville* :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1- DIPLÔMES SCOLAIRES ET/OU UNIVERSITAIRES*

Année	Intitulé	Établissement	Niveau	Date d'obtention	Copie du document (cadre réservé à l'IMS)
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐

2- DIPLÔMES JEUNESSE & SPORTS ET/OU FÉDÉRAUX*

Année	Intitulé	DJSCS Fédérations Organismes de formation	Niveau	Date d'obtention	Copie du document (cadre réservé à l'IMS)
					☐
					☐
					☐
					☐

3- AUTRES CONNAISSANCES

LANGUES	PARLÉ Précisez le niveau : TB/Bien/Moyen/Faible	LU Précisez le niveau : TB/Bien/Moyen/Faible	ÉCRIT Précisez le niveau : TB/Bien/Moyen/Faible

Formation de la sécurité civile :

☐ AFPS ☐ PSC1 (+ date d'obtention) ☒ PSE1 (+ date d'obtention) ☐ PSE2 (+ date d'obtention)
☐ SST (+ date d'obtention)

Date :

Expériences dans l'animation et l'encadrement de public :

.....

.....

.....

.....

Titres sportifs :

.....

.....

.....

4- SPORTS PRATIQUÉS EN LOISIR ET/OU COMPÉTITION

Année	Intitulé du sport	Structure (s)	Niveau

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION
 Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin
 Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq

N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8551 Z
 N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97



5- VIE ACTIVE*

Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, remplir le tableau ci-dessous (les trois dernières années) :

Nature de votre emploi	Dates	Nom et adresse des employeurs	Statut (Salarié(e), CDD, CDI, bénévole, autres ...)

Si non, êtes-vous inscrit comme demandeur d'emploi* ?

- Au Pôle Emploi ? Oui ☐ Non ☐
- Si oui, le numéro d'identifiant :

(A récupérer sur votre carte d'inscription)

6- ASSURANCE*

N° de Contrat Responsabilité Civile :

Nom de la compagnie d'Assurance :

7- VOTRE PROJET PROFESSIONNEL *

Décrivez votre projet professionnel en quelques lignes :

This image shows a full page of a handwriting practice worksheet. It consists of multiple rows of horizontal dashed lines spaced evenly apart, providing a guide for letter height and placement. The background is plain white, and there are no margins or additional markings.

Quelles sont vos motivations pour suivre cette formation ?

[illegible]

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e).....déclare sur l'honneur :

- ****** ☐ autoriser / ☐ ne pas autoriser l'Institut Martiniquais du Sport à diffuser sur le site internet et/ou le journal interne, ainsi que sur tout document de l'établissement les photos et/ou vidéos me concernant prises lors d'activités de formation. Cette autorisation n'est valable que dans ce cadre et ne peut donner lieu à aucune poursuite ni à une quelconque indemnisation.
- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation.
- attester que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

**** Cocher la case correspondante**

*Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré – 97232 LE LAMENTIN, représenté par Grégory EUPHROSINE son représentant légal. Vos informations personnelles sont destinées à constituer votre dossier de candidature. La base légale du traitement est votre consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le Directeur général, la Responsable formation et/ou un collaborateur du service formation.

En cas d'issue négative à votre candidature, l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT vous informera qu'il souhaite conserver votre dossier, afin de vous laisser la possibilité d'en demander la destruction.

Si vous ne demandez pas la destruction de votre dossier, les données sont automatiquement détruites 2 ans après le dernier contact. Seul votre accord formel permettra une conservation plus longue.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97232 LE LAMENTIN, représenté par Grégory EUPHROSINE à l'adresse mail suivante : contact@ims.mq.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

A Le / / 2023

Signature obligatoire du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »

MODALITÉS DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉLABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis pour l'inscription à l'étape 1 du cycle de formation de Maître-Nageur Sauveteur et Educateur Sportif mention Activités Aquatiques et de la Natation

- Produire un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme et à l'accomplissement du test technique préalable à l'entrée en formation.
Le certificat médical est établi conformément au modèle figurant en annexe I. Il est daté de moins de 3 mois à la date de l'entrée en formation.
- Avoir une bonne condition physique ;
- Savoir nager.

Épreuves de sélection organisées par le Centre de Formation :

- Un test technique « parcours de 100 mètres nage libre » comprenant :
 - Un départ plongée suivi de 50 mètres nage libre en surface ;
 - Deux Immersions complètes de 2 mètres sur un trajet défini ;
 - Recherche d'un mannequin qui repose à 2 mètres de profondeur ;
 - Remontée du mannequin en surface, puis le remorquage sur 5 mètres, visage hors de l'eau.
- Un test écrit dont l'objectif est de vérifier les capacités de réflexion et le niveau à l'écrit du candidat.
- Un entretien oral, à partir du dossier de candidature permettant d'évaluer les motivations du candidat.

Objectifs des tests :

Sélectionner, parmi les candidats répondant à l'exigence préalable, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme. Les critères de sélection seront les suivants : compétence, motivation, expérience, nombre de places habilitées.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

1- Justificatifs indispensables à joindre au dossier d'inscription

- ☐ Le certificat médical original en Annexe 1 (cachet + signature du médecin), qui devra être daté de moins de 3 mois au moment de votre inscription en formation (*il est impératif d'utiliser le certificat en Annexe 1, aucun autre document ne sera accepté*) ;
- ☐ Reconnaissance du Travailleur Handicapé (RQTH) le cas échéant ;
- ☐ Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 6 mois ;
- ☐ Photocopies des diplômes obtenus (scolaire, sportif, professionnel, fédéral, autres).

2- Justificatifs nécessaires à la constitution de votre dossier administratif

- ☐ 1 photo d'identité avec le nom, prénom et formation au dos ;
- ☐ 1 photocopie recto-verso lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport + Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère ;
- ☐ 1 attestation d'assurance en Responsabilité Civile (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule) couvrant vos dommages personnels et vos actes durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*) ;
- ☐ CV + lettre de motivation.

CONTACTS IMS

Le dossier complet est à retourner au Pôle Formation de l'IMS :

Quartier Mangot Vulcin – Route du Vert-Pré

97232 LE LAMENTIN

Accueil

☎ 0596 38 38 00

Pôle formation :

- DHÉLIN Marie-Christine ☎ 0596 38 38 08 / 0696 60 41 09
- Arielle PYRAM ☎ 0596 38 38 12 / 0696 43 59 59
- SÉRAPHIN Tatiana ☎ 0596 38 38 18

Mail : dir.formation@ims.mq

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

DATE DE REMISE BUTOIRE : Jeudi 10 août 2023 – 10H00

La réception des dossiers de candidature aura lieu :

A l'Institut Martiniquais du Sport – Pôle Formation

Quartier Mangot Vulcin – Route du Vert-Pré 97232 Le Lamentin

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 13h00

Ou par mail en **un seul fichier PDF** à dir.formation@ims.mq

L'accessibilité des personnes en situation de handicap à La piscine Jean BALLY

La piscine Jean BALLY est accessible aux personnes en situation de handicap.

L'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'IMS

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation. Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

Une fiche d'accessibilité est disponible dans le hall d'accueil du bâtiment Administratif (RDC).

Moyens de transport pour accéder à l'IMS

- | | |
|---|---|
| • Bus ligne 421 du réseau Mozaïk
<i>Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS</i> | • Bus ligne 404 du réseau Mozaïk
<i>Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS</i> |
|---|---|

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON et Olivia PIERRE-EMILE, référents handicap. Elles se chargent de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services.

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION A L'EXERCICE DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES AU COURS DE LA FORMATION ET A L'ACCOMPLISSEMENT DU OU DES TESTS PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION POUR CEUX QUI Y SONT SOUMIS ET A LA PRATIQUE, A L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

« Je soussigné(e),, Docteur en médecine,

Atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés,

certifie avoir examiné, M./Mme candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e)
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme, présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Et avoir constaté qu'il/qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et l'encadrement de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le

Cachet du médecin

Signature du médecin



INFORMATIONS AU MEDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B- Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente, le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.